

LE DOCTEUR CLAUDE

O'est au mois de mai 1864, pendant les audiences de la Cour d'assises qui jugeait le Dr La Pommerais, que m'est venue l'idée du *Docteur Claude*, écrit seulement en 1878. Pour être assuré de ne pas manquer une seule de ces audiences, j'avais demandé à un vieux chroniqueur judiciaire, magistrat révoqué, de le remplacer, et moyennant un déjeuner payé tous les matins au café du Palais et des absinthes offertes tous les soirs au même endroit, il avait accepté, heureux de jouer au billard pendant que mon ardeur juvénile ferait son travail, pour lui, blasé sur les procès criminels, fastidieux et fatigants. Comme mon compte rendu était recueilli pour un journal du soir, je n'avais à prendre les débats que de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi, mon chef d'emploi coupant la fin des audiences, le lendemain matin, dans le *Droit* ou la *Gazette*. Cela me donnait du temps pour réfléchir à ce que je voyais et à ce que j'entendais, ce

qui est très difficile quand on doit suivre un interrogatoire ou un témoignage, et les résumer en quelques lignes qui conservent leur accent et leur physionomie : ceux-là seuls qui ont fait ce métier de chroniqueur judiciaire peuvent savoir quelles difficultés il présente.

C'était d'un double empoisonnement que La Pommerais était accusé, sur sa belle-mère, et sur sa maîtresse au profit de laquelle il avait contracté une grosse assurance ; et l'intérêt de son procès se trouva dans la lutte qu'il eut à soutenir contre son confrère l'expert bien plus que contre l'avocat général et le président, s'aidant, se suppléant les uns les autres, ceux-ci au nom de la justice, celui-là au nom de la science qui lui donnait toujours le dernier mot, aussi bien avec l'accusé qu'avec les témoins qu'il appelait à son aide, humbles ou illustres, le petit médecin de quartier aussi bien que Claude Bernard, Vulpian et les professeurs d'Alfort, Bouley et Raynal. Que leur déposition dût être favorable ou contraire à l'accusation, ces témoins ne s'en inquiétaient point ; ils parlaient d'après leur conscience, et quand un point leur paraissait douteux, ils disaient leurs doutes en savants et en honnêtes gens qu'ils étaient, ils n'avaient pas honte de confesser leur ignorance.

Mais alors l'expert intervenait. « Comme il avait eu la douleur de voir le cœur de la victime », ainsi qu'il disait dans un style prudhommesque à l'usage de MM. les jurés, cela lui avait donné des clartés spéciales, aussi bien qu'une autorité et une compétence qui lui permettaient de remettre à leur place des savants bons tout au plus pour faire de la science,

tandis que lui!... Ah! lui, avec sa parole melliflue, son sourire grave, son respect pour la cour, sa complaisance pour le jury, sa dialectique habile, son abondance à robinet libre, il ne lâchait pas prise pendant une minute, acharné sur l'accusé aux abois, épuisé par la fatigue, écrasé sous les coups reçus qui l'eussent anéanti si son avocat, qui était Lachaud, ne l'avait pas de temps en temps relevé.

Mon roman bâti sous cette impression sinistre, j'en fis le plan, mais je ne l'écrivis pas tout de suite et il alla rejoindre dans un tiroir d'autres romans qui y dorment.

Peut-être le *Docteur Claude* fût-il resté avec ceux-là, si le rôle joué par cet expert dans ce procès ne l'avait de temps en temps rappelé à mon souvenir, et en quelque sorte imposé : le romancier n'a pas qu'à conter des histoires pour l'agrément du lecteur.

Alors je reprenais mon plan et le complétais : à l'homme supérieur qui succombe sous la jalousie et la niaiserie du milieu dans lequel les circonstances l'ont placé, j'opposais par un parallélisme obligé un autre homme supérieur que la lutte pour la vie rend fatalement criminel ; au *Docteur Claude* j'ajoutais *Conscience* et *Justice* que je devais n'écrire que vingt-cinq ans plus tard.

Cependant j'en restais toujours à des plans ; car pour le *Docteur Claude*, si complet qu'il fût, il me manquait le ressort principal qui devait lui donner le mouvement, — c'est-à-dire le poison que je pourrais employer pour tuer Véronique. Or ce poison devait réunir certaines conditions spéciales qui pour moi étaient difficiles à trouver : 1° Il devait

être un poison du cœur ; 2° il fallait qu'il produisît des effets se rapprochant de ceux de la digitaline, de façon à ce qu'on pût le confondre avec celle-ci ; 3° il fallait qu'on ne pût pas l'isoler par des procédés chimiques ; 4° enfin, il ne fallait pas qu'on pût se le procurer facilement chez le premier pharmacien venu, et, avec les indications qui se trouveraient dans mon roman, se débarrasser d'un mari gênant, d'un parent à héritage ou d'un ennemi. Rares sont les lecteurs de livres de toxicologie ; innombrables sont les lecteurs de romans. Aussi le romancier doit-il toujours penser aux suggestions qu'il peut provoquer.

Le temps passait ; et tout en rêvant souvent à mon *Docteur Claude* dont je me racontais des scènes pour m'amuser moi-même, je le laissais de côté. Au mois de juillet 1878, j'eus pour voisin au bord de la mer Béclard, le professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Paris, le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine ; et dans nos promenades sur les grèves les hasards de la conversation me firent lui parler de mon embarras à trouver le poison dont j'avais besoin.

Poli, discret et, bien que spirituel, ne parlant que de ce qu'il connaissait, le professeur Béclard était un très galant homme, aussi bien qu'un très honnête homme ; ce n'est pas lui qui, comme son successeur, eût éprouvé l'irrésistible besoin de déclarer à ses confrères de l'Académie que l'influenza, au moment où elle venait d'éclater à Paris et où l'on ne se doutait pas qu'elle ferait chez nous plus de victimes qu'un bon choléra, était une maladie insignifiante, dont il n'y avait pas à s'inquiéter, —

et cela simplement pour pérorer, se donner de l'importance, se mettre en avant, avec réclames dans les journaux, sans les demander directement. Quand il ne savait pas une chose, il disait tout bonnement : « Je ne sais pas. »

Ce fut ce qu'il répondit à ma question ; mais comme il était la complaisance même, il me promit de me trouver quelqu'un qui aurait la compétence pour me guider.

En effet, quelques semaines après, lorsque nous fûmes rentrés : lui à Saint-Maurice, moi à Fontenay, je le vis arriver un dimanche soir en compagnie d'un grand jeune homme blond qu'il me présenta :

— Le docteur Galippe, qui a publié des travaux intéressants sur les empoisonnements par le cuivre.

En quelques mots j'expliquai à celui-ci ce que je désirais, et au mois de novembre, ce roman, dont j'avais pendant tant d'années différé l'exécution, commençait à paraître dans le *Siècle*.

Ce ne fut pas sans provoquer certaines réclamations, car les médecins ont la plume aussi prompte que facile et, lorsqu'on parle d'eux, on doit s'attendre à des discussions et à des contestations : un romancier peut-il comprendre « *Quam bella chosa est et bene trovata medecina illa benedicta?* »

Parmi les réclamations qui m'arrivèrent ou qui furent adressées au journal un peu sous forme de dénonciation, les plus vives furent celles qui critiquaient l'invention des pommes cuites prises par un expert pour du tissu musculaire. Dans quel pays trouverait-on en France un expert assez ignorant

pour commettre une si grossière erreur? C'était vraiment se moquer du lecteur que de lui raconter ces histoires à dormir debout, qui ne peuvent naître que dans l'imagination de romanciers aux abois.

J'aurais aimé les polémiques, qu'il m'eût été facile de me défendre; mais comme je me suis fait une règle suivie, de ne répondre aux critiques ou aux accusations que lorsqu'il le faut absolument, je ne me fâchai point contre les *illustrissimi doctores* si fort en colère contre moi.

Cependant, aujourd'hui que les années ont passé, il me sera permis de dire ici que je n'ai point inventé ces pommes cuites qui m'ont été si injurieusement reprochées, et que c'est un expert de Rouen qui, dans un transfert de justice à La Neuville-Champ-d'Oisel, le 4 avril 1878, a fait cette découverte extraordinaire que des parcelles de pommes cuites jetées contre une porte n'étaient rien que du tissu musculaire; si bien qu'il fallut une contre-expertise qui, par l'examen microscopique, prouva qu'elles étaient simplement de la pomme cuite, — ce qui empêcha l'accusé d'avoir le cou coupé. Je n'avais rien inventé du tout et, sur les indications de mon ami Georges Pouchet, le professeur au Muséum, j'avais pris mon histoire à dormir debout dans les *Actes du Muséum d'histoire naturelle de Rouen*, publiés par Georges Pennetier, à Rouen, chez Lecerf, imprimeur de la cour d'appel, 1878.